

FENNOSAN 131-C

MICROBIOCIDE INDUSTRIEL

SOLUTION

GARANTIE

Diméthylthiocarbamate de sodium 15 %

Nabame.....15 %

COMMERCIAL

No D'HOMOLOGATION : 18211.15 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER

POISON CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX

IRRITANT POUR LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

Strictement pour utilisation dans des systèmes fermés de chargement et de transfert
(couplage à sec)

Contenu net : 210 litres

Voir le poids net en kilogrammes indiqué sur le dessus du fût.

Distribué par
KEMIRA CHEMICALS, INC.
1000 Parkwood Circle
Atlanta, GA, É.-U.A., 30339
Téléhone (800) 347-1542

MODE D'EMPLOI

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts, les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

ÉVITER d'utiliser le produit pour traiter des produits de papier ou de carton qui entrent en contact avec des aliments.

TOURS DE REFROIDISSEMENT D'EAU À RECIRCULATION INDUSTRIELLES ET CONDENSEURS D'ÉVAPORATION (NE PAS UTILISER AVEC DE L'EAU POTABLE)

La dose pour les tours de refroidissement d'eau à recirculation industrielles et les condenseurs d'évaporation dépend de l'état du système avant le début du traitement. Les systèmes fortement contaminés doivent d'abord être nettoyés. Ajouter l'agent **FENNOSAN 131-C** au système nettoyé ou dès que l'on remarque une prolifération, selon les indications suivantes.

DOSE INITIALE : Diluer 1,2 litre de produit par 10 000 litres d'eau dans le système (120 ppm). Renouveler le traitement une, deux ou trois fois par semaine ou au besoin, pour éliminer la croissance des organismes qui forment des dépôts visqueux.

DOSE SUBSÉQUENTE : Lorsque la croissance microbienne est contrôlée, diluer de 0,2 à 0,4 litre d'agent **FENNOSAN 131-C** par 10 000 litres d'eau (20 à 40 ppm) dans le système tous les trois jours ou au besoin.

LAVEURS D'AIR AVEC CAPTEURS DE GOUTELETTES EFFICACES

Pour le traitement des laveurs d'air, introduire une solution détergente appropriée dans le système et faire fonctionner le laveur d'air avec ventilateur à l'arrêt pendant deux heures. Rincer ensuite le laveur. Vérifier toutes les buses et nettoyer à la main celles qui sont obturées. Ajouter du produit en suivant les doses indiquées pour les tours de refroidissement.

ALIMENTATION Il est possible d'ajouter l'agent **FENNOSAN 131-C** directement à partir du fût ou de le diluer avec de l'eau et de l'injecter avec tout système d'alimentation

convenable. Verser l'agent **FENNOSAN 131-C** directement dans la cuve ou le bassin ou à tout autre endroit où il sera bien distribué.

USINES DE PAPIER

La dose varie entre 0,05 et 0,5 kg (0,042 et 0,42 litre) d'agent **FENNOSAN 131-C** par tonne de papier fini, selon le type de pâte, la complexité du système, la qualité de l'eau brute ainsi que le type et le niveau de contamination.

ALIMENTATION Il est possible d'ajouter l'agent **FENNOSAN 131-C** en mode goutte à goutte à partir du fût ou par le biais de pompes de produits chimiques appropriées comme des pompes doseuses, à régime variable, volumétriques ou alternatives. Ce produit doit être introduit le plus tôt possible dans le système à divers points, notamment le triturateur, le cuvier de machine ou le système de cassés de fabrication.

FLUIDES DE FORAGE

L'agent **FENNOSAN 131-C** est un microbicide très efficace pour le contrôle de la croissance des champignons et des bactéries que l'on retrouve dans les boues de forage à base d'eau. Il est particulièrement utile pour les boues contenant des amidons, des gommes de xanthane et des sucres de bois. La croissance non contrôlée de ces champignons et de ces bactéries peut augmenter la corrosion, causer des odeurs indésirables et provoquer la dégradation de la boue de forage, notamment une perte de fluidité.

L'agent **FENNOSAN 131-C** est utilisé à une concentration de 5 à 25 litres par 20 000 litres de boue (0,02 à 0,1 %). Il peut être utilisé directement à partir du contenant d'expédition ou dilué dans de l'eau. Il peut être alimenté dans la trémie des boues ou versé par le tuyau d'aspiration de la pompe.

RÉCUPÉRATION SECONDAIRE ET TERTIAIRE DU PÉTROLE

L'agent **FENNOSAN 131-C** est un microbicide très efficace pour le contrôle de la croissance des champignons et des bactéries que l'on retrouve dans les systèmes de récupération secondaire et tertiaire du pétrole par injection d'eau.

L'agent **FENNOSAN 131-C** peut être injecté directement à partir du contenant d'expédition. Pour bien contrôler la croissance des micro-organismes, il doit être adéquatement mélangé à l'eau produite, douce, salée, mélangée ou à celle des systèmes de récupération secondaire et tertiaire du pétrole par injection d'eau. Il peut aussi être dilué à l'eau d'injection.

L'agent **FENNOSAN 131-C** est utilisé à une concentration de 0,625 litre par 20 000 litres d'eau pour arrêter la croissance des **bacillus cereus** et des **desulfovibrio desulfuricans** et à une concentration de 5,5 à 9 litres par 20 000 litres d'eau pour les bactéries hétérotropes, comme les **pseudomonas**. Il est également efficace contre plusieurs champignons comme l'**aspergillus**, le **penicillium** et le **trichoderma** à une concentration de 0,625 litre par 20 000 litres d'eau.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Dangereux si ingéré. CORROSIF pour les yeux. ÉVITER le contact avec les yeux. Irritant cutané potentiel. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Au cours de la manipulation du produit, durant des activités de nettoyage et d'entretien, porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection (lunettes de protection étanches ou écran facial). Éviter la contamination de la nourriture et des aliments pour animaux. Traiter les effluents via un Système de Traitement d'Eau avant de s'en défaire.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne

empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

A. Symptômes Peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. Peut causer une sensibilisation de la peau. Peut causer une dépression, une léthargie et rendre la respiration difficile.

B. Antidote Laver la peau au savon et à l'eau. Rincer abondamment les yeux à l'eau. En cas d'ingestion et si la victime est alerte, la faire vomir par des moyens physiques. Lorsque la victime a cessé de vomir, administrer du charbon de bois ou un purgatif par voie orale. Si la victime ne vomit pas ou qu'elle présente des symptômes de dépression du système nerveux central, le contenu de son estomac doit être évacué par intubation, aspiration et lavage avec une boue de charbon activé. Administrer un purgatif pour accélérer l'élimination. Mise en garde : surveiller l'hydratation et la concentration d'électrolytes sériques.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes et de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.